



Enfants victimes de violence et exposés à la violence familiale

Feuille d'information

La violence et l'exposition à la violence familiale nuisent à la vie présente et future des enfants

Partout au Canada, des enfants sont maltraités ou négligés. Ils vivent parfois dans des foyers où règnent la colère et la violence ou dans des milieux de toxicomanie.

Effets des mauvais traitements, de la négligence et de l'exposition à la violence sur les enfants

- Les enfants peuvent devenir craintifs et anxieux et croire que la société est dangereuse.
- Ils peuvent devenir agressifs, faire des crises de colère et intimider d'autres jeunes.
- Ils peuvent devenir passifs et retirés et penser qu'il est impossible de changer quoi que ce soit dans leur vie.
- Ils peuvent avoir des troubles d'apprentissage parce qu'une grande partie de leurs pensées sert à gérer le stress qu'ils subissent dans un milieu violent.
- Ils risquent davantage de devenir des agresseurs, des victimes, ou les deux.
- Les mauvais traitements et la violence familiale nuisent au développement cérébral des enfants¹.

Ces effets compromettent leur développement physique, mental, émotif et spirituel, en plus de réduire leur capacité d'établir des liens avec d'autres personnes et de se faire des amis. Si les enfants demeurent exposés à la violence et victimes de mauvais traitements, ce traumatisme va continuer de nuire à leur cerveau et à leur développement.

Types de mauvais traitements

NÉGLIGENCE :

- Ne pas fournir adéquatement de la nourriture, des vêtements, un logis, des soins de santé ou une protection contre les dangers.
- Ne pas combler les besoins d'affection et de sentiment d'appartenance d'un enfant.

DOMMAGES ÉMOTIFS :

- Exposition à la violence familiale ou conflit grave.
- Consommation considérable d'alcool ou de drogue par le tuteur ou une personne qui habite dans la résidence.
- Rejet.
- Critiques inappropriées, menaces, humiliation, accusations ou attentes excessives envers un enfant.

Il y a **VIOLENCE PHYSIQUE** quand quelqu'un fait volontairement usage de la force à l'endroit d'un enfant, ce qui entraîne une blessure physique.

Il y a **VIOLENCE SEXUELLE** quand on présente à un enfant des relations, activités ou comportements sexuels.

- Elle comprend les attouchements sexuels, les rapports sexuels, l'exploitation sexuelle d'un enfant ou la présentation d'éléments sexuels à un enfant.
- Le père ou la mère, un membre de la famille, un ami ou un étranger peut en être la cause. Dans la plupart des cas, elle est causée par quelqu'un que l'enfant connaît.



Indices qu'un enfant ou un jeune vit peut être dans un milieu violent

Les caractéristiques suivantes ne sont pas toutes affichées par les enfants maltraités ou négligés. Les enfants qui affichent ces caractéristiques ne vivent pas nécessairement dans un milieu où ils sont maltraités ou violent. Cependant, un enfant ou jeune est peut-être victime de violence, de mauvais traitements ou de violence familiale si vous observez les comportements suivants :

- Un enfant qui a souvent faim, ou est souvent sale ou non vêtu de façon correspondant aux conditions climatiques.
- Un jeune enfant souvent laissé seul.
- Un enfant ou un jeune qui semble assumer des responsabilités d'adulte, comme s'occuper souvent des frères et sœurs plus jeunes, exécuter des tâches ménagères ou tenter de « s'occuper » d'un parent.
- Un enfant qui n'est pas dynamique ou est très passif.
- Un enfant qui refuse de participer à des activités physiques ou de se vêtir adéquatement pour y prendre part.
- Un enfant qui est souvent agressif, en colère ou hostile envers autrui.
- Un enfant qui a des ecchymoses ou des blessures, surtout à des endroits où les enfants ne se blessent pas habituellement quand ils jouent ou participent à leurs activités.
- Un enfant qui a des ecchymoses ou des blessures dont la cause déclarée ne correspond pas à la nature des blessures.
- Un enfant qui a des blessures ou des brûlures dont le contour rappelle celui d'un objet qu'on a pu utiliser pour faire cette brûlure; par exemple, une cigarette, un fer à repasser ou un élément de cuisinière électrique.
- Un enfant mieux renseigné au sujet de la sexualité que la normale pour son âge.
- Un enfant qui adopte un comportement sexuel avec des adultes ou d'autres enfants.
- Un enfant qui fait allusion ou parle carrément de violence sexuelle.
- Un enfant ou un jeune qui fait régulièrement des fugues.
- Un enfant ou un jeune qui consomme de l'alcool ou des drogues.

Si vous soupçonnez qu'un enfant est maltraité, négligé ou victime de violence familiale, signalez-le.

Si vous soupçonnez qu'un enfant est maltraité ou négligé par un parent ou un tuteur, signalez-le immédiatement. Téléphonnez à la police ou à votre centre local de services aux enfants et à la famille ou utilisez la ligne d'assistance en cas de violence à l'endroit des enfants (24 heures sur 24) : **1-800-387-KIDS (5437)**.

N'avertissez pas le parent ou le tuteur de l'enfant.

Si vous soupçonnez qu'un enfant est victime de mauvais traitements de la part d'une personne autre qu'un parent ou un tuteur, signalez-le immédiatement à la police. Cherchez le numéro de téléphone du service de police de votre région dans les pages des services d'urgence du bottin téléphonique local.

Si vous, ou quelqu'un que vous connaissez, êtes en danger immédiat, composez le 911 ou utilisez la ligne d'assistance en cas de violence à l'endroit des enfants, au **1-800-387-KIDS (5437)**. Pour obtenir de l'aide dans votre collectivité ou pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la ligne d'information sans frais sur la violence familiale (24 heures sur 24) en composant le **310-1818** ou consultez le site www.familyviolence.alberta.ca. Alberta Children and Youth Services est fier de mettre en œuvre la stratégie de prévention de la violence familiale et de l'intimidation en Alberta.

¹ Perry, B., (2005). The destructive impact of domestic violence on Children. Dans le document Alberta Children and Youth Services, *Family violence it's your business: Community resource guide* (pages 9-10). Edmonton (Alberta) : Queens Printer. Extrait de http://www.child.alberta.ca/home/images/familyviolence/FVP_CommunityResourceGuide_20080528.pdf

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le feuillet Child Abuse / Children Exposed to Family Violence Booklet offert en ligne à www.familyviolence.alberta.ca ou par téléphone, au **310-1818** (sans frais en Alberta).